

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Route de Croixdalle à Londinières le 19 décembre 2019 à 20h00 sous la présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire ;

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Catherine LEGRAND, Ariane MOUQUET, Mrs Jean-Marie DUMOUCHEL, Michel HUET, Jacques LECOURT, Patrice LEFORT, François HURARD, Michel COURTOIS, Thomas DENISE.

Absents: Nadège GODEFROY, Cindy COURTAUD, Thierry COLMAR.

Absent excusé : Marie-Claude DEPOIX

Pouvoir : Marie-Claude DEPOIX à Régine Martel.

Mr François HURARD est nommé secrétaire.

Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2019 qui est approuvé à l'unanimité.

## **Contrat de maintenance informatique**

Comme évoqué lors du dernier Conseil, le contrat de maintenance avec l'entreprise Caux Formatique arrive à échéance en janvier 2020. Le conseil avait approuvé la mise en concurrence pour le contrat de maintenance et de sauvegarde des données.

Les sociétés PSI et MSI 2000, sont passées en Mairie et ont établi des devis (432€ pour la sauvegarde et 689 € HT (7h) pour la maintenance pour PSI et 1341,39 € et 595 € (7h) pour MSI 2000). Caux Formatique propose toujours la maintenance à 900 € par an et 901,39 € pour la sauvegarde.

Au vu des prestations proposées, le conseil valide à l'unanimité les devis de la société PSI.

## **Prime exceptionnelle**

Au vu de l'impossibilité du versement de la prime de police annuelle de Mr BRETON (défaut de déclaration des amendes) ; le conseil valide la proposition de versement d'une prime exceptionnelle de 110 € sur le salaire de janvier de Mr BRETON.

## **CCAS : Aide au stage à l'étranger de Melle MALLAIT**

Marie-Amélie Mallait, étudiante à l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Education (INSPE) de Mont-Saint-Aignan pour suivre un cursus Master Métier de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation et par ailleurs animatrice pour notre centre de loisirs depuis plusieurs années, a sollicité une aide afin de réaliser un stage à l'étranger.

Mme MARTEL expose le projet et après accord des membres du CCAS, propose une aide exceptionnelle de 70 € (article 658821 Budget CCAS). Celle-ci est validée à l'unanimité par le Conseil.

### **Préemption terrain Rue de Verdun (parcelles AB 34 et AB 240)**

Comme évoqué lors du précédent conseil, les terrains cadastrés AB 34 et AB 240 sont actuellement mis en vente chez Me Valérie BOUZARD, notaire à Londinières.

La Mairie a fait valoir son droit de préemption.

Après rencontre avec les futurs acquéreurs, un accord a été trouvé. La commune se portera acquéreur et revendra ensuite la parcelle où se trouve l'habitation. Le prix de vente de la maison est de 32 500 €uros, la provision sur frais d'acte s'élève à 4 075 €uros (frais d'acte 1 800 € et honoraires de négociation 2 275 €).

Le Conseil Municipal donne son accord pour faire l'acquisition du bien qui sera ensuite revendu en partie à Mr CONDAMINE et Mme BAUR, acquéreurs initiaux.

### **Restauration des registres**

Suite au passage de Mr Thierry SOULET, Responsable d'un atelier de reliure, et de l'expertise de 4 registres d'Etat Civil de 1831 à 1870, un devis de 3261.60 € HT a été réalisé.

Celui-ci est établi sur une base forfaitaire de 815.40 € HT par registre.

En 2018, le Département avait subventionné la restauration de 3 registres par un montant plafond de 1250 €. Le montant total était de 2631,29 € HT (soit environ 877,10 € HT par exemplaire), réalisé par la société SEDI.

Mme le Maire demande l'autorisation de consulter le Département sur l'attribution éventuelle d'une subvention. Le Conseil donne son accord.

### **Point travaux**

Lors de la réunion du 14 novembre, le devis de l'entreprise V3D, concernant la maîtrise d'œuvre du projet de sécurisation de l'accès à l'école maternelle et au centre d'incendie et de secours a été validé. L'étude a débuté et l'entreprise nous a transmis un devis de la société Euclid pour le relevé topographique de la Rue du Maréchal Leclerc.

Ce devis s'élevant à 3830 € HT est validé par le conseil à l'unanimité.

L'achat d'une seconde pompe pour poste de relevage Route de Neufchâtel a été évoqué lors du précédent conseil. La société HYDRA nous a fait parvenir un devis pour lequel nous avons demandé l'ajout de la télégestion via une sonde. Le coût s'élève à 6960.56 € HT. Une demande de subvention sur la télégestion sera sollicitée auprès de l'agence de l'eau.

Ce devis est validé à l'unanimité par le conseil.

## **Décision modificative (DM) et point budgétaire**

L'association Pop Orchestra a donné un concert à l'Eglise le 13 avril 2019, nous avons réceptionné une facture de 2500 € TTC. Le conseil donne son accord pour le règlement.

Le foyer a été loué le 15 décembre par Mme Anouchka MARCEL.

La chaudière étant mutualisée avec le Centre d'Incendie de Secours et gérée par le SDIS, nous n'avons pas de visuel sur le niveau de fuel disponible dans la cuve.

Le chauffage ne fonctionnait pas et après contact avec le CIS, la cuve était vide.

Le Conseil Municipal décide d'accorder à Mme MARCEL, une réduction de 37 € sur le montant de la réservation (initialement 117 €), ce qui ramène le titre à 80 €.

Par convention avec le SDIS 76, la commune de Londinières prend en charge la fourniture de l'eau et refacture ensuite la consommation du Centre d'Incendie et de Secours.

Nous avons réceptionné une demande d'annulation de la dette de surendettement pour Mme Hélène MARQUANT.

Le Conseil donne son accord pour l'effacement de la dette de 451,20 € par mandatement au compte 6542.

Mr VERHELST, nouveau gérant du Motocross, nous a fait parvenir il y a quelques jours, une demande d'aide financière. En effet, depuis son arrivée en septembre, il doit faire face à de nombreuses dépenses, ainsi qu'aux reliquats de factures de l'ancien gérant.

Le conseil municipal accepte donc une aide exceptionnelle constituée par le remboursement de 3 mois de loyer (d'octobre à décembre). Celui-ci étant réglé par la société Rolands et Dechepper, la trésorerie a été consultée afin que le geste soit bien répercuté auprès de l'association MX MotoCross.

Le Conseil délibère pour l'amortissement du bus (budget transport scolaire) pour la régularisation de 0,41 cts et donne son accord pour l'écriture comptable.

Une délibération avait été prise lors de la réunion du 14 novembre pour la clôture du budget SPANC. Après consultation de la trésorerie, il s'avère que des dettes restent en suspend (assainissement de Mme FREULLET) et le versement des retenues de garantie (5%) pour l'entreprise DECLERCQ.

La tonte du terrain du Club Canin est refacturée chaque année pour moitié (reste pris en charge par la commune). L'entreprise présente une facture totale de 22065,29€ TTC dont 1556,88 € TTC pour le terrain du Club.

Le Conseil donne son accord pour la facturation de moitié à savoir 778,44 € TTC.

L'EDF nous a fait parvenir un chèque de 732,23 € correspondant à un trop perçu. Le Conseil donne son accord pour l'encaissement.

La clôture du budget pour le lotissement «Le Clos Tabouret» avait été évoquée lors du Conseil du 14 novembre. Après les précisions données par la Trésorerie, le Conseil valide la clôture.

### **Questions diverses**

L'achat d'une machine à laver est à prévoir pour l'école maternelle. L'actuelle doit être remplacée assez rapidement.

Des problèmes de vandalisme (lampadaires) ont été signalés par les habitants, la gendarmerie va être prévenue. Mr Hurard propose la pose de caméras.

Des travaux pour le clocher de l'Eglise sont nécessaires, un appel d'offre est décidé. De plus, une demande de subvention au titre de la DETR va être demandée.

Mr Courtois a souligné que le câblage électrique de l'Eglise est fortement dégradé, il serait à refaire entièrement. Ces installations datent des années 50, le passage aux LED est envisagé. Des devis vont être établis.

Des travaux sont également prévus à la Gendarmerie avec l'arrivée de 4 gendarmes. Il s'agit du remplacement des fenêtres et de la réfection de la cour. Des demandes de subventions vont être faites.

A noter que la mairie sera fermée les 26 et 27 décembre 2019.

La séance est levée à 21h45